PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 12 JUIN 2025

AU LOUVEXPO À LA LOUVIERE

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de ~~Madame~~/Monsieur Fabrice PAULUS
et de ~~Madame~~/Monsieur André SAMRAY , tous deux scrutateurs.

Les actionnaires sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 12 mai 2025 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2024 et également le bilan et les comptes 2024, le rapport du Commissaire-Réviseur, BDO Réviseurs d'Entreprises srl, représentée par Monsieur Christophe COLSON, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 11 juin 2025 (attestation en annexe).

1° <u>Rapport annuel 2024, en ce compris le rapport de rémunération</u>

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 12 mai 2025 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2024, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° **Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024**

- **Présentation des comptes ;**
- **Présentation du rapport du Réviseur ;**
- **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, des rapport de gestion et règles d'évaluation.**

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 12 mai 2025 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.
Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur – qui assiste à l'Assemblée – et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° **Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2024.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° **Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Christophe COLSON, représentant la société BDO, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2024.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° **Nominations statutaires**

1. Confirmation des cooptations :

L'Assemblée générale vote la confirmation des cooptations de :

- Monsieur Jean-Luc Mosseray intervenue le 26 novembre 2024
- Mesdames Natacha Leroy et Lucia Russo intervenues en date du 3 décembre 2024

et ce pour la période du 2 décembre au 12 juin 2025..

2. Renouvellement du Conseil d'administration
L'Assemblée générale acte la démission de plein droit des membres du Conseil d'administration actuel en raison du renouvellement du Conseil d'administration.

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES ont été expliquées dans le dossier communiqué aux actionnaires le 12 mai 2025.

Le Président énonce la liste des 20 candidats administrateurs proposée par ORES Assets et soumise à l'approbation des représentants des actionnaires, établie dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Sont candidats :
Mesdames Natacha Leroy ; Camille Maitrejean ; Christelle Mathieu ; Lucia Russo ; Rachel Sobry.

Messieurs André Antoine ; Loïc D'Haeyer ; Jeremy Dagnies ; Thomas De Ridder ; Jean-Pol Dellicour. Richard Fournaux ; Alain Gillis ; Sébastien Humblet ; Rémy Leboutte ; Pascal Leloup, Jean-Luc Mosseray ; Thomas Pierman ; Philippe Robert ; Lionel Rouget ; Etienne Simar.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée désigne les personnes susmentionnées aux fonctions d'administrateur d'ORES.

Par ailleurs, Monsieur Mathieu Marchal, conseiller communal PTB de Charleroi est candidat-observateur au Conseil d'administration d'ORES Assets, et partant – en raison de la composition en miroir - du Conseil d'administration d'ORES

A noter qu'en application de l'article 14 des statuts d'ORES, Monsieur Fernand Grifnée, Président du Comité de direction assiste de plein droit au Conseil d'administration.

En ce qui concerne les rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES et conformément à la note envoyée aux actionnaires, l'Assemblée générale arrête, conformément à l'avis du Comité de nomination et de rémunération du 19 février 2025, les rémunérations comme suit :

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération annuelle brute de 19.997,14 € (indice 138,01).
Le Vice-président du Conseil d'administration perçoit une rémunération annuelle brute de 14.997,85 € (indice 138,01).
Les membres des Conseil d'administration, bureau exécutif et comités perçoivent un jeton de présence d'un import de 125 € (indice 138,01).

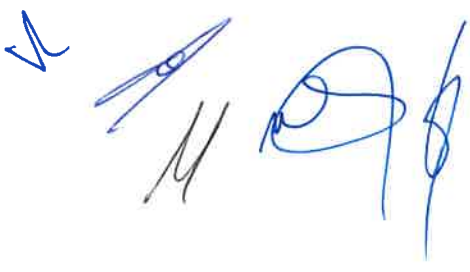

Indépendamment des rémunérations, un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km. Ce défraiement suivra l'indexation préconisée par le SPF Finance.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 10h30.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à La Louvière

Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-présidente du Conseil d'administration, les Scrutateurs et la Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire

Natacha LEROY
Vice-présidente
du Conseil d'administration

Karl DE VOS
Président

Les Scrutateurs

ORES

ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 11 juin 2025 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2024, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2025 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 11 juin 2025.

Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise

M. DE WIT

Le Président
du Conseil d'entreprise

F. GRIFNÉE